



Porter plainte pour insultes (commerçant envers un client)

Par **sarra37**, le 14/11/2010 à 15:29

Bonjour,

Je souhaiterais savoir dans mon cas si j'ai un recours contre une vendeuse de magasin qui m'a "insultée" ?

Je m'explique :

Je faisais mes courses dans un magasin avec mes jumelles en poussette n'arrivant pas à accéder à l'objet que je voulais acheter (rayons très petits et poussette double)

j'ai été voir la vendeuse qui était à côté pour lui demander si elle pouvait rester près de ma poussette pour que j'aie cherché l'objet en question ou aller me chercher l'objet.

Cette personne m'a répondu "que je devrais avoir honte et que j'étais **une mauvaise mère** et que je devais assumer d'avoir des jumelles et donc en gros ne pas sortir de chez moi"

Sur le coup je lui ai juste répondu que son magasin était mal agencé et que les personnes comme moi ou en fauteuil roulant avaient le droit de faire les magasins et je suis parti.

Après réflexion je souhaite voir sa direction et faire le nécessaire envers cette personne car j'estime inacceptable de me faire insulter devant mes filles et les autres clients.

Que puis-je faire, puis-je me rapprocher du service juridique de mon assurance ou cela est inutile?

Merci d'avance.

Par **mimi493**, le 14/11/2010 à 18:24

Vous avez des preuves ? Un témoin prêt à témoigner en justice ?

C'est ça le problème.

C'est quoi comme magasin ? parce que écrire au siège social, ça peut faire quelque chose